

40

Commission permanente

Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49393

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux de recouvrement de sols amiantés dans divers collèges et à la médiathèque départementale

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Expose :

Le projet concerne des travaux de recouvrement de sols amiantés dans divers collèges et à la médiathèque départementale, y compris le déménagement des locaux et la réintégration après travaux.

Ces prestations doivent être exécutées entre le 1^{er} juillet 2024 et le 8 novembre 2024 et seront réalisées en 2 lots techniques :

- Lot 2 - Peinture, revêtement de sols et murs,
- Lot 9 - Déménagement.

Pour le lot 2 - Peinture, revêtement de sols et murs, une consultation des entreprises a été lancée le 9 février 2024 avec une date de remise des offres le 14 mars 2024, sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le montant du marché de travaux est estimé à 200 000 euros HT.

Pour le lot 9 - Déménagement et réintégration des locaux après travaux, une consultation des entreprises a été lancée le 22 février 2024 avec une date de remise des offres le 26 mars 2024, sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le montant du marché de fournitures courantes et de services est estimé à 40 000 euros HT.

Pour les lots 2 et 9, les éléments du montant estimatif, ainsi que le nom de l'entreprise proposée et le montant de son offre, sont détaillés en annexe.

Les offres ont été soumises à la Commission d'appel d'offres du 16 avril 2024 pour l'attribution de l'ensemble des lots.

Pour les marchés de travaux dans les divers collèges, les crédits seront inscrits sur les enveloppes BATII002 de 2020 et 2023 selon les collèges et sur l'imputation 23-221-2313.12 - P33A7.

Pour les marchés de travaux à la médiathèque départementale, les crédits seront inscrits sur l'enveloppe 2023 BATII006 imputation 23-313-2318.

Pour le marché de fournitures courantes et de services, les crédits seront inscrits sur l'imputation 011-221-6241 - P33A7.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés des lots 2 et 9 avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 16 avril 2024.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242320

Pour extrait conforme